

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

M22- 0053505

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3187

Société :

RAM.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BENSMAIL Hamid

95859

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0661664836

Total des frais engagés : 1336,20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. NABILI Salma  
Neurologue  
GSM: 06 51 89 45 28

Date de consultation : 03/02/2024

Nom et prénom du malade : BENSMAIL Hamid Age: 72

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : *Affection* *Neurologue*

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 03/02/2024 Le : 03/02/2024

Signature de l'adhérent(e) : *Benmali*



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RECEIPE DES HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08/02/2011	CS		3000 D.H	 Dr. NABIL SALIM Neurologue 06 51 89 45 28

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	08/02/2011	103620

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

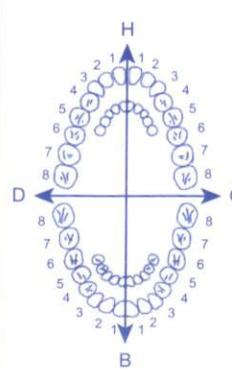
O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

### [Création, remont, adjonction]

Fonctionnel. Thérapeutique nécessaire à la profession.



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

# Docteur Salma NABILI

## Neurologue

Diplôme de spécialité en Neurologie et explorations neurophysiologiques cliniques de la faculté de médecine de Casablanca

Diplôme en électroencéphalogramme (EEG) de la faculté de médecine de Rabat  
Electroneuromyogramme (ENMG)



الدكتورة سلمى نبيلي

الدماغ،  
العضلات،  
الأعصاب  
البيضاء  
التطبيل

الأعصاب  
البيضاء  
التطبيل  
الصلب والغضلات

Lyrica® 75 mg - 56 gélules  
P.P.V : 307,00 DH



Lyrica® 75 mg - 56 gélules  
P.P.V : 307,00 DH



الام الرأس، جلطة الدماغ، أمراض الذاكرة، التصلب الوركي، الدوخة، آلام الظهر والسيارات،  
أمراض البصري، العاشر، أمراض الأعصاب والعضلات، إضطرابات النوم، علاج الآلام  
Epilepsie, Migraine et autres maux de tête, AVC, Maladie d'Alzheimer, Maladie de parkinson, Sclérose en  
Mal de dos et sciatique, Neuropathie Optique, Maladie du nerf et du muscle, Troubles du sommeil

Casablanca, le 08/02/2011

Dr Bensalem Hana

304,00 x 3

Lyrica 75 mg

1 - 1 - 1

28,80 x 4

Vitamine E forte



1 - 0 - 1

PPV

LOT

PER

28,80



PPV

LOT

PER

28,80



PPV

LOT

PER

28,80



SAMI CENTRE au-dessus de Marjane Market, 3ème Etg N°35 - Oulfa - Casablanca

05 22 90 55 38 salma.nabili159@gmail.com / Urgence : +212 6 51 89 45 28

PHARMACIE JAMAI  
Ensemble Immobilier  
GH 15 Immeuble Oulfa  
Hay Hassan - Casablanca  
Tél: 0522 03 30 25

Dr. NABILI Salma  
Neurologue  
GSM: 06 51 89 45 28

11 de  
03  
Mai